

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 5 avril 2024**

Le 05 avril 2024 à 19h00, le Conseil Municipal d'Obermorschwiller, dûment convoqué le 22 mars 2024, s'est réuni à la mairie.

**Nombre de membres :** Sous la présidence de M. Georges RISS, Maire,  
**élus :** 11  
**en exercice :** 11

**étaient présents :**  
HIGELIN Jean, VONAU Michel, SCHNEIDER Caroline,  
Adjoints,  
ENDERLIN Jean-Yves, GUTLEBEN Gilles, DITNER Eric,  
ENDERLIN Maxime, MARZULLO Marie.

**présents :** 09  
**+ 2 procurations**

**Absentes excusées :** HELL Martine, BIPPUS-HAENGGI Pascale.  
**Procurations :** HELL Martine à SCHNEIDER Caroline,  
BIPPUS-HAENGGI Pascale à DITNER Eric.

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du PV de la séance du 15 février 2024.
2. Souscription d'un emprunt.
3. Rénovation et extension du club-house salle des fêtes : Avenant au marché de Maîtrise d'œuvre.
4. Budget 2024.
5. Revalorisation des concessions.
6. Emplois jeunes pour l'été 2024.
7. Conventions pour la rentrée scolaire 2024/2025.
8. Intégration d'une parcelle dans le domaine public.
9. Divers

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Mme Delphine BROGLY, secrétaire de Mairie, à la fonction de secrétaire de séance.

### **1. Approbation du PV de la séance du 15 février 2024.**

Le PV de la séance du 15 février 2024 est approuvé par tous les conseillers présents.

**2. Réalisation d'un Contrat de Prêt Transformation écologique GPI Ambre d'un montant total de 350 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la réhabilitation-extension de la salle polyvalente / clubhouse. (N°2024/04/01).**

Le Conseil Municipal d'Obermorschwiller, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

**DELIBERE**

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 350 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt**

**Ligne du Prêt :** Transformation écologique / GPI Ambre

**Montant :** 350 000 euros

**Durée de la phase de préfinancement :** 12 mois

**Durée d'amortissement :** 35 ans

**Périodicité des échéances :** Trimestrielle

**Taux d'intérêt annuel fixe :** 3,64 %

*Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 7,01 % et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.*

**Amortissement :** Déduit (échéances constantes)

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :** autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% et d'une indemnité actuarielle calculées sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

**Remboursement anticipé :** autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Typologie Gissler :** 1A

**Commission d'instruction :** 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

**A cet effet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :**

- **Autorise** le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds

### 3. Rénovation et extension du club-house salle des fêtes : Avenant au marché de Maîtrise d'œuvre. (N°2024/04/02).

Conformément à la délibération N°2021/02/08 du 19 février 2021 lui donnant délégations, M. le Maire prend toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de la décision du Maire de signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre du 15 septembre 2022 pour la rénovation et l'extension du club-house salle des fêtes.
- Précise que les crédits correspondants sont prévus au BP 2024.

### 4. Budget 2024.

- Information obligatoire sur les indemnités du Maire et des Adjoint.

Vu la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 :

#### Tableau récapitulatif des indemnités de fonction du Maire et des Adjoint en 2024 :

NOM de l'élu et qualité	Pourcentage de l'indice 1027	Montant brut mensuel
RISS Georges – Maire	21 %	863.20 €
HIGELIN Jean – 1 <sup>er</sup> Adjoint	8 %	328.84 €
VONAU Michel – 2 <sup>ème</sup> Adjoint	8 %	328.84 €
SCHNEIDER Caroline – 3 <sup>ème</sup> Adjoint	8 %	328.84 €

- Affectation des résultats 2023. (N°2024/04/03).

Considérant que le Compte Administratif 2023 présente :

- Un excédent de fonctionnement de 283 795.10 €
- Un excédent d'investissement de 29 734.75 €

**Le Conseil Municipal décide, après délibération, à l'unanimité des présents des représentés :**

- **d'affecter** le résultat de fonctionnement 2023 **soit 283 795.10 €**, comme suit :  
\* **à l'article R 002** report en recette de fonctionnement du BP 2024.

- **de reporter** l'excédent d'investissement 2023 **soit 29 734.75 €** :  
\* **à l'article R 001**, en recette de la section d'investissement du BP 2024.

➤ Subventions aux associations (N°2024/04/04)

Le Conseil Municipal, se référant aux différentes demandes exprimées, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés, décide d'accorder pour 2024, les subventions suivantes :

Amicale des Sapeurs-pompiers	500 €
Association des Donneurs de Sang d'Obermorschwiller	250 €
Association Double Face	250 €
Bibliober	250 €
Cath's Club	250 €
Chorale Ste-Cécile	250 €
Fabrique de l'Eglise	250 €
Football Club d'Obermorschwiller	500 €
Théâtre de la Mascotte	250 €
Union Départementale des Sapeurs-pompiers	100 €
Divers	1 150 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 000 €</b>

➤ Vote des taux d'imposition (N°2024/04/05).

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel, le taux de la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Afin de financer le projet de rénovation et d'extension du club-house/salle des fêtes, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition en 2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,14 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61,34 %
- taxe d'habitation : 20,42 %

**CHARGE** Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

➤ Vote du Budget 2024 (N°2024/04/06).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif de l'exercice 2024.

**Après l'avoir étudié et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, approuve le Budget Primitif 2024, arrêté comme suit :**

**Section de Fonctionnement** :           Dépenses :   662 195.10 €  
  Recettes :   662 195.10 €

**Section d'Investissement** :       Dépenses :   716 000.00 €  
  Recettes :   716 000.00 €

**5. Revalorisation des concessions du cimetière. (N°2024/04/07).**

L'assemblée discute de l'éventuelle actualisation des tarifs, et après échange de vues,

**Le Conseil Municipal, l'unanimité des présents et des représentés, après délibération, décide de fixer le prix des concessions comme suit :**

- Pour une durée de 15 ans : 75 €/m<sup>2</sup>
- Pour une durée de 30 ans : 150 €/m<sup>2</sup>

Charge le Maire de procéder aux écritures nécessaires au renouvellement des concessions arrivant à échéance.

**6. Emplois jeunes pour l'été 2024 (N°2024/04/08).**

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des présents et des représentés :**

- **Autorise** la création de 3 emplois d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe auxiliaire temporaire pour la période d'été 2024. La rémunération est calculée sur la base de l'échelon 1 de l'échelle C1. La durée d'occupation est fixée à 35 heures pour chacun, réparties sur 2 semaines. Les postes sont pourvus par voie de recrutement direct et des arrêtés de nomination individuels seront établis.
- **Autorise** le Maire à signer les arrêtés de nomination individuels ;
- **Autorise** le paiement des rémunérations correspondantes sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024 de la Commune, article 6413.

## **7. Conventions pour la rentrée scolaire 2024/2025.**

### **7.1. Convention concernant l'accueil des élèves des classes élémentaires pour l'année scolaire 2024/2025. (N°2024/04/09).**

Le Maire présente le projet de convention entre les communes de Tagsdorf, Heiwiller, Schwoben, Obermorschwiller, Emlingen et Wittersdorf concernant l'accueil des élèves des classes élémentaires pour l'année scolaire 2024/2025.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés :**

- **Approuve** la conclusion de cette convention.
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

En annexe, le projet de convention.

### **7.2. Convention avec le SIAS d'Emlingen concernant l'accueil d'enfants en maternelle pour l'année scolaire 2024/2025. (N°2024/04/10).**

Le Maire présente le projet de convention entre le Syndicat Intercommunal pour les Affaires Scolaires d'Emlingen, Heiwiller, Obermorschwiller, Schwoben et Tagsdorf et la Commune d'Obermorschwiller concernant l'accueil d'enfants en maternelle pour l'année scolaire 2024/2025.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés :**

- **Approuve** la conclusion d'une convention avec le SIAS concernant l'accueil d'enfants en maternelle.
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

## **8. Intégration d'une parcelle au domaine public. (N°2024/04/11).**

La commune est sollicitée par le géomètre du cadastre, suite à la délibération du Conseil Municipal N°2023/12/07 du 8 décembre 2023.

En effet, la parcelle section n°1 n°158 utilisée comme espace public appartient au domaine privé de la commune et n'est actuellement pas intégrée au domaine public.

Le Maire propose de régulariser la situation et de classer cette parcelle dans le domaine public.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des présents et des représentés :**

- **Procède** au classement de la parcelle section 1 n°158 dans le domaine public ;
- **Dénomme** la portion de voie « Sentier de l'école » ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce classement.

## 09. Divers

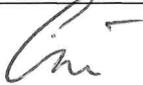
- Le Maire informe :
  - De la tenue d'une réunion avec ENEDIS le 6 mai concernant le projet de modification du réseau électrique sur la commune.
  - D'un avenant à la convention d'instruction des autorisations d'urbanisme avec le service ADS du PETR Pays du Sundgau.
  - O.N.F. : La plantation des peupliers et noyers qui devait débiter mi-avril en parcelle 3 est reportée à l'automne.
  - Compte-rendu de la réunion de Conseil de la Communauté de Communes qui s'est tenue le 4 avril 2024.
  
- M. ENDERLIN Jean-Yves évoque :
  - Le lave-vaisselle de la salle qui ne fonctionne plus. Un robinet était fermé.
  - L'entretien du cimetière et la végétation qui envahie l'escalier.
  
- Un éclairage du cimetière et de l'entrée de l'église doit être étudié.
  
- M. GUTLEBEN Gilles :
  - Informe que les panneaux de signalisation à l'intersection de la rue de l'église et de la rue principale sont cachés par la végétation.
  - Rend compte de l'AG du SIGFRA.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole,  
M. RISS clôt la séance à 21h35.

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal de la Commune  
d'OBERMORSCHWILLER  
Séance du 05 avril 2024**

**Ordre du jour de la séance :**

1. Approbation du PV de la séance du 15 février 2024.
2. Souscription d'un emprunt.
3. Rénovation et extension du club-house salle des fêtes : Avenant au marché de Maîtrise d'œuvre.
4. Budget 2024.
5. Revalorisation des concessions.
6. Emplois jeunes pour l'été 2024.
7. Conventions pour la rentrée scolaire 2024/2025.
8. Intégration d'une parcelle dans le domaine public.
9. Divers

Nom-Prénom	Qualité	Signature
RISS Georges	Maire	
BROGLY Delphine	Secrétaire de séance	